

Débat

Rwanda: L'assassinat des pilotes français de l'avion de feu Président Juvénal Habyarimana n'est pas un accident banal. La justice doit passer!

Dans l'affaire qui oppose l'Etat rwandais à l'Etat français, jamais un peuple ne fut condamné, comme le Peuple Rwandais, à tout voir sans rien comprendre. De nombreuses voix parmi tant d'autres mettent en doute l'impartialité du Juge antiterroriste français vis-à-vis du dossier relatif à « l'attentat terroriste du 6 Avril 1994 dans lequel deux Chefs d' Etats ont péri et qui a basculé le Rwanda dans les affres des carnages industriels. Au vrai, peut-on, dans ce contexte, réclamer la Justice et en même temps la récuser? Le Juge antiterroriste fait-il tellement peur que les zélés fanatiques de la dictature dure de Kigali utilisent des attaques personnelles plutôt que de s'attaquer sur les arguments de fond ? Faut-il s'engager contre les mandant d'arrêt internationaux, parce qu'ils représentent une catastrophe pour un régime dictatorial? Faut-il qu'un pouvoir violent privilégie, pour se faire entendre, la langue de vipère au dialogue et à la négociation politiques ? Joue-t-il avec le feu? A toutes ces questions, la réponse est simple. Le Juge antiterroriste français ne s'est pas engagé contre une dictature .Il n'est pas un militant. Et il n'entendrait pas le devenir Il est engagé, mais il n'est pas partisan. Il défend, au préalable, les intérêts des familles françaises endeuillées par l'attentat.

Il est éminemment suspect, voire pervers de banaliser l'assassinat de deux Chefs d'Etats africains. Par ce que, selon l'entendement de Paul Kagamé et ses partisans, ce n'était que des « cibles légales ou légitimes ». Sans s'en rendre compte, les cyniques pervers donnent raison au juge antiterroriste. Ils lui donnent l'envie d'en découdre. Ils compromettent dangereusement le statu de « héro de la guerre délibération » ; ou de « sauveur des tutsi » que l'opinion attribue au chef militaire Paul Kagamé. Au stade actuel de ses dérives dictatoriales, ce chef de guerre est-il conscient du fait que l'idée d'« *une minorité persécutée ou chosifiée* » est insupportable? Est-il taraudé par l'échec de sa guerre sanglante ? Ingrat envers son lobby occidental bourré d'Experts souvent indécents qui l'accusent de promouvoir au Rwanda, un « fascisme tropical », a-t- il compris, que la minorité des minorités, c'est en fait chaque homme, chaque femme, ou chaque enfant, quelque soit son ethnie, démuné et abandonné à l'oppression et aux injustices en tout genre ? Le régime serait-il de plus en plus conscient du fait que l'« idéologie du salut » qui laisse mourir ou massacrer des êtres humains à leurs marges est, en définitif, un échec? Sa guerre ne fait pas des héros. Elle a provoqué des tragédies. Il n'a servi à rien d'envoyer des gens à une mort inutile. Il ne sert à rien d' y exposer d'autres Oublie t-il que Carla Del Ponte, ancien Procureur du TPIR et actuel Procureur du TPIY avait déclaré en l'an 2000 que « *s'il s'avère que c'est le FPR qui a abattu l'avion, il faut réécrire l'histoire du génocide* »? Voilà pourquoi dans une dictature, le chaos est préférable à l'ordre juste ou à la justice tout court.

Depuis, bien des salives et d'encre se dessèchent ! L'encre du Rapport d'enquête du juge français Jean Louis Bruguière a déjà dessiné les contours du destin qui attend au tournant, le président Paul Kagamé. Les preuves accumulées sont irréfutables. Elles fondent des certitudes que c'est le Front Patriotique Rwandais (FPR), son organisation, qui est l'auteur de l'attentat. L'auteur n'est plus un mystère ou presque Il ne reste qu'à découvrir les architectes et d'autres comparses .Ils seraient multiples Le président Paul Kagamé doit les dénoncer au plus vite. Mais en attendant, que faire des expatriés dont des français, tués dans le contexte de sa « guerre de libération »? Du seul fait que Paul Kagamé et ses « gourous étrangers » sont convaincus de l'implication de la France dans l'attentat, « élément déclencheur du génocide », l'Etat français, en autorisant le Juge Jean Louis Bruguière à

mener son enquête, aurait-il pris des risques pour se faire griller dans cette affaire? L'Etat français est, en effet, sous le feu de l'actualité et du harcèlement politique et diplomatique. Voilà une situation délicate qui doit tarauder un dictateur et inquiéter les caciques du FPR, qui se croyaient tout puissants. Certes des gens ont peur. La scène politique rwandaise n'y comprend plus rien. Elle connaît des convulsions inimaginables. La vérité est que le suspens n'est pas soutenu. Le Juge antiterroriste français a fait son travail. Au fond, le Juge se fait plus la voie de toutes victimes sans droit. Tous les « sans voie », tous les « sans droit » longtemps réduits au silence.

Qui est-il, Jean Louis Bruguière? Ce nom du Juge antiterroriste parisien est déjà rentré dans l'Histoire du Rwanda. Son rapport d'enquête faite à la demande des familles françaises sur la mort des pilotes de l'avion du Président Juvénal Habyarimana, est une priorité pour le Peuple et l'Etat français. Le juge a été chargé par l'Etat français, de mener une enquête pour faire la lumière sur l'assassinat de ses ressortissants. Quoi de plus normal? En filigrane, le résultat de l'enquête induit automatiquement l'enquête longtemps étouffée, pour découvrir l'auteur de l'attentat qui a coûté la vie aux autres Personnalités qui étaient à bord de l'avion frappé par des missiles le 6 avril 1994. Il est donc normal que le résultat de l'enquête qui devrait être étendue sur la mort de deux Chefs d'Etat rwandais et burundais, provoque un séisme politique et diplomatique dont les répliques sont malheureusement polémistes, voire épidermiques.

C'est sûr ou presque! Les circonstances entourant la disparition des pilotes français, une fois clarifiées sur le plan judiciaire, le mystère entourant l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana sera aussi levé. A cet égard, l'enquête requérait un homme qui a participé à d'innombrables enquêtes en matière de terrorisme et au cours desquelles il a été en contact avec de nombreux Gouvernements. Un tel enquêteur doit avoir la réputation de ne pas craindre de tomber dans les guêpiers. C'est peut-être pourquoi la persévérance du juge français exaspère à tel point que le Président Paul Kagamé a dû, au nom d'une certaine « souveraineté nationale », rompre les relations diplomatiques avec l'Etat français et faire sortir le Rwanda de la « Françafrique » et de la francophonie. En revanche, il veut faire entrer le Rwanda dans le Commonwealth.

Mais dans ce dossier extrêmement délicat, le Juge Bruguière entend aussi imposer sa marque comme un homme qui a déjà prouvé qu'il est décidé de jeter les bases d'un Etat de droit au Rwanda où l'impunité fait l'arrogance des puissants. Devant ce dossier monumental et épineux, le juge français doit, sans nul doute, savoir que même la France, son pays, une des Puissances mondiales présentes au Rwanda au moment des faits et influentes auprès du régime de feu président Habyarimana, s'est montrée aussi incapable devant le chaos qui s'est répandu aux lendemains de l'attentat, objet de l'obstination récente du président Paul Kagamé à vouloir une « Commission d'enquête indépendante ».

Que faut-il comprendre pour avancer sur ce terrain miné de la diplomatie judiciaire? L'Etat partout, c'est, en réalité, la « Civilisation ». Ou presque. Vous décapitez l'Etat, vous enlevez l'Etat et le résultat est là. Sans autorité, c'est la guerre permanente de tous contre tous. Personne n'est responsable de personne. Les hommes agissent comme des animaux dominés par leurs instincts. L'isolement international d'un tel Etat, c'est un « délit de non assistance à personne en danger ». L'enquête du juge Bruguière a donc l'avantage d'établir comment la sécurité intérieure a cédé aux impératifs de défense ou de conquête du pouvoir trop convoité par des protagonistes incapables et surtout insensibles à la souffrance des populations au nom desquelles ils prétendaient se battre. Un Etat frappé d'ostracisme par le lobby occidental était-il capable d'imposer le droit sur la jungle? Alors que des milliers de concitoyens souffraient et mouraient devant les caméras du monde entier, le « Gouvernement intérimaire » et le FPR ont été en dessous de tout. La réponse est bien consignée dans le rapport d'enquête du Juge antiterroriste français.

Toutefois n'accusez pas Paul Kagamé sans preuves, dirais-je! Mais après treize ans de tergiversations, de pressions politiques et morales, Paul Kagamé et ses plus proches collaborateurs se retrouvent enfin traqués par la Justice française. Là où la justice internationale a hésité, l'Etat français prend ses responsabilités envers le Peuple français. Frappé de déshonneur, le dictateur rwandais contre-attaque comme un lion blessé. Il propose en catimini une « enquête internationale neutre et indépendante ». Sur une affaire qui, au vrai, l'a aidé à s'imposer comme solution dans la citadelle du pouvoir, engluée dans le sang boueux, il agit en désespéré. Les déclarations de Paul Kagamé sur l'attentat se transforment souvent en accusations publiques et abracadabrantes. Ses déclarations intimident. Elles sont calomnieuses. Par contre, les déclarations de son entourage politique sont plus détaillées, plus diffamantes en ce qui concerne le soutien militaire que la France du Président François Mitterrand a apporté, dans le cadre des Accords bilatéraux de défense, à l'Armée du régime Habyarimana confronté aux guérilleros tutsi sortis de l'Armée de l'Uganda. La question, fort négligée à dessein, c'est de savoir à qui profitaient, et la guerre qui nous a, nous tous Rwandais, gâché la vie, et l'attentat qui a coûté la vie aux deux Présidents africains en un seul coup. Tout recours à la guerre est, par définition, un échec. Ce n'est ni au Peuple rwandais, ni au président Habyarimana lui-même, ni aux Hutu et encore moins aux Tutsi, de le nier ! La guerre a conduit à la chute brutale d'un régime que certains qualifient, selon leurs propres critères, de « dictatorial ». La guerre et la chute de l'Etat ont plongé le Rwanda dans l'indignité. L'attentat a basculé le Rwanda dans des carnages industriels. Pourquoi alors ce revirement spectaculaire et tardif d'une dictature plus redoutable, qui va à contrepoids de l'attitude désinvolte des médias proches d'elle ? Au lendemain de la publication du « *Rapport Bruguière* », certains médias vont jusqu'à banaliser l'assassinat de deux Chefs d'Etat et à mettre en exergue le calvaire de Madame Agathe Habyarimana, la veuve du président rwandais assassiné. Le quotidien *New Times*, particulièrement lié au pouvoir -son patron n'est autre que le mari de « la femme de guerre Rose Kabuye » frappée par le mandat d'arrêt international-, a affirmé que l'attentat du 06 avril 1994 était « un acte légal », voire légitime. Et Paul Kagamé de déclarer dans un syllogisme sans pareil, que « s'il n'avait pas tué son rival Habyarimana, celui-ci l'aurait devancé pour le tuer ! » Si on peut croire en la sincérité de ses déclarations, on ne pourrait que noter à travers ce volte-face, l'un des premiers effets du Rapport d'enquête du juge antiterroriste français. Les déclarations d'un Chef d'Etat sont –elles des fantasmes? Quelles seraient alors les révélations fracassantes que la Communauté internationale doit attendre de la Commission Nationale qu'il a mis en place et qui est déjà à l'oeuvre pour clarifier le rôle de la France dans le conflit rwandais en général et dans le génocide en particulier . L'« élément déclencheur » de ce génocide, n'est-il pas l'attentat du 6 Avril 1994?

Le chef de guerre a immédiatement relancé les hostilités. Devant les flots de sang et de réfugiés fuyant les massacres, les mitrilles et les bombardements, l'échec du Gouvernement incapable pendant des jours, d'apporter quelque aide que ce soit, n'a fait que mettre en évidence les manquements graves envers toute la Nation. Car telle fut la seconde épiphanie apportée par la reprise des hostilités après l'attentat. Après l'horreur, le nouvel Etat rwandais avait la responsabilité suprême de diligenter lui-même, l'enquête ou de la confier à une tierce partie. Il ne l'a pas fait. L'Etat a fait preuve d'irresponsabilité devant toutes les familles endeuillées, la Nation rwandaise, la Nation burundaise et devant la Communauté internationale. Cet Etat ne fut pas vertueux. Son attitude est encore éminemment suspecte. Les chefs de guerre au pouvoir, ont maintenu l'Etat décapité en situation d'« Etat de nature ». Ils ferment les yeux sur leurs devoirs et leurs responsabilités de « libérateurs » et de « sauveurs ». Ils ont installé une dictature de l'émotion qu'ils ont imposée à l'humanité encore morale. Le peuple est maintenu dans un mutisme dangereux. Le résultat de l'enquête française vient de le leur rappeler L'Etat français qui est accusée d'implication dans les dérives du Rwanda a, à travers le juge Jean Louis Bruguière, osé tout de même engager sa responsabilité en autorisant une enquête concernant uniquement ses propres ressortissants. C'est son devoir devant la France et les Français. Bien sûr que le procès, -s'il a lieu-, pourrait aussi griller la France. Ce n'est pas le président rwandais qui en serait gêné! Et le juge antiterroriste français le sait mieux que quiconque. D'autres

puissances présentes au Rwanda au moment des faits, sans oublier les autorités rwandaises et d'autres comparses dans cette affaire, le savent aussi. Tous sont susceptibles d'être éclaboussés. Le fait que le juge français entend saisir les Nations unies pour le suspect en chef Paul Kagamé, c'est aussi une démarche dans le sens d'« une enquête internationale neutre et indépendante » réclamée, paradoxalement, à la va-vite mais tardivement, par le pouvoir de Kigali qui se sent traqué sur le plan judiciaire. Il se sent aussi fragilisé sur le plan diplomatique par une investigation d'un inspecteur judiciaire non mandaté par les Nations Unies. Une enquête internationale neutre serait-elle moins redoutable? Mais de son côté, -faut-il le rappeler-, l'Etat rwandais a mis en place une Commission pour élucider le rôle de la France. L'attentat est, pour Kigali, si minable à tel point qu'il ne devrait pas y occuper sa place. La raison raisonnable n'en ferait pas moins une réponse du « belger à la belge », et non une volonté farouche de découvrir la vérité. Car, au fond, il doit s'agir de faire sortir le peuple rwandais du doute et de l'impasse. La dictature ne l'entendrait pas de cette oreille et dans ce sens!

Le comportement du régime du Président Paul Kagamé est parmi les pires réactions qu'un Chef d'Etat peut avoir à une crise nationale aussi grave. Peu diplomate, le Général président Paul Kagamé tente de faire diversion sur une affaire qui le traumatise. Car il s'agit, ni plus ni moins, de la guerre et de « l'élément déclencheur du génocide du printemps 1994 » sur lequel son pouvoir est assis et y lorgne, en aveugle, la responsabilité de l'Etat français. Après avoir pris « la décision unilatérale » de rompre les relations diplomatiques avec Paris, comment Kigali peut envisager de dépêcher en France une commission d'enquête "chargée (par le dictateur Paul Kagamé) de rassembler, sur le sol français, « les preuves de l'implication de l'Etat français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994 » (. . .). La délégation rwandaise devrait « procéder à des auditions de personnalités françaises ». Tel est le délire d'un pouvoir qui agit par fantasme et par ignorance! Ce qu'on observe depuis que Paul Kagamé est au perchoir du pouvoir, c'est cette dangereuse incompétence et cette stupéfiante indifférence du chef de l'Etat à la souffrance humaine et à la raison raisonnable. Et ce sont cette incompétence et cette indifférence à la souffrance devant le carnage industriel, « progressif et méthodique » et l'exode des populations hutu fuyant la mort et les persécutions, qui font que le Peuple rwandais a encore de graves difficultés de se sortir de son indignité et de son dilemme. « Le génocide des tutsi » que le Chef de guerre prétend « avoir arrêté » et le massacre des fameux « hutu modérés » ne devaient pas servir de prétexte pour manquer de conscience politique et morale.

La démarche de Kigali soulève d'innombrables questions dont celle-ci Aurait-il déjà accumulé des preuves irréfutables à propos des liens entre les Ex -Forces Armées rwandaises dont la Garde présidentielle et la France d'un côté, et les autres puissances intéressées par l'assassinat du président Habyarimana de l'autre, à tel point que le président Paul Kagamé serait prêt à témoigner dans cette affaire? Voilà ce qui peut mettre mal à l'aise certains milieux politiques et diplomatiques occidentaux. Depuis la publication du Rapport du juge français, le président rwandais n'a rien compris, si ce n'est que ce lâche embarras devant la tournure des événements. Il gère un Etat ventriloque qui parle trop au nom des hommes et des femmes que le FPR a frappés ou fait frapper. Inutile, dans ce cas, de faire un pari sur la négociation de sa propre démission et celle de ses proches collaborateurs pour se livrer à la justice. Aucune personnalité politique ou militaire suspectée par le Juge français ne serait prêt à se rendre. Mais, une chose est sûre ! Tous ceux qui se croyaient au dessus des lois en exerçant un pouvoir insolent et violent ont certainement le moral trempé dans leurs chaussettes. En silence, le peuple rwandais et le peuple burundais doivent se féliciter de la tournure des événements que le Rapport d'enquête du juge français vient d'impulser. Les « avocats » indéliçats et indéçents d'une dictature n'ont d'autres armes que de douter de l'impartialité d'un Juge antiterroriste qu'ils confondent certainement avec un Procureur chargé d'examiner la recevabilité du rapport et de l'accusation. Ils n'amusent que la galerie sur ce terrain miné de l'investigation criminelle et de la diplomatie judiciaire. Ils en arrivent même à mettre en cause la neutralité du juge français et la justice d'un l'Etat qui est tout, sauf une dictature sanglante et ensanglantée. L'Etat en Occident et en France en

particulier, c'est en fait la Civilisation. Le « fascisme tropical » n'a pas la capacité de le juger. Car, depuis l'attentat du 6 Avril 1994, l'Etat au Rwanda s'est mû en « Etat de nature »! Aussi terrifiantes que soient les réactions calomnieuses et épidermiques du pouvoir de Kigali, elles témoignent de l'utilité si elles amènent à parler du rôle joué par l'ex-FAR et certaines autorités françaises dans l'attentat qui a déclenché le génocide.

Pratiquement, le Juge Jean Louis Bruguière a achevé son travail. Il sait ce qui s'est passé avant et après l'attentat qui a coûté la vie à plus d'une dizaine d'autres personnes qui comptaient pour les Républiques du Burundi et du Rwanda. L'auteur de l'attentat a embrasé le Rwanda. Les Gouvernements successifs mis en place pour diriger le pays, auraient dû diligenter des enquêtes pour dire la vérité aux populations. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont failli à leur devoir et à leur responsabilité. Ils n'ont rien fait soit, parce que ceux qui détiennent réellement le pouvoir ont quelque chose à cacher ou à se rapprocher. Ils sont complices ou ils sont coupables. Ils étaient, sans doute, convaincus que personne ne le ferait à leur place.

Au vrai, il faut le souligner. L'opinion fait face à un Etat ventriloque qui parle trop au nom des populations qu'il frappe, fait frapper ou qu'il est encore prêt à frapper. Pendant son enquête, le Juge antiterroriste savait que sa vie était en danger au Rwanda. Il a donc pris des précautions de ne pas se rendre sur le théâtre de l'horreur. Toutefois, cela n'empêche pas le résultat de son investigation d'être crédible. C'est pourquoi la scène politique au Rwanda connaît des convulsions violentes et inimaginables. S'en prendre au juge Bruguière et surtout à l'Etat français pour avoir contourné l'obstination du pouvoir de Kigali à refuser toute enquête sur un meurtre qui a basculé le Rwanda dans les affres du génocide ne peut que provoquer l'étonnement, au point que tout observateur avisé estimerait que ce comportement relèverait d'un « masochisme maladif » dont souffrent les coupables présumés. L'Etat rwandais a été irresponsable devant la Nation et la Communauté internationale en refusant toute enquête interne. En réclamant une nouvelle enquête suite à l'émission de neuf mandats d'arrêt internationaux, l'Etat rwandais opère une manœuvre maladroite, dilatoire et dangereuse. Au lieu de collaborer avec le juge français, Kigali vient de changer d'avis en préconisant une voie que le juge tente lui-même à explorer pour attraper Paul Kagamé. En effet, seule l'Onu peut mettre en place une Commission ad hoc. Or le juge lui-même a saisi les Nations Unies en ce qui concerne l'auteur principal présumé de l'attentat.

Au fond, le pouvoir de Kigali qui croit que l'attentat est l'affaire de certaines Puissances, y comprise la France, qui étaient présentes au Rwanda au moment des faits se trompe. Ces puissances auraient aussi peur d'une enquête internationale. Le « dictateur noir » oublie que les puissances occidentales qui l'ont mis au pouvoir, dînent à la même table, quand elles traitent les affaires de l'Afrique en général et du Rwanda, en particulier. Comme le juge sait certainement que toutes ces Puissances peuvent être grillées dans cette affaire, l'Etat français a cependant pris ses responsabilités devant le Peuple français pour clarifier le meurtre de ses propres ressortissants. Une nouvelle enquête serait, par conséquent, une autre épée de Damoclès suspendue au-dessus du régime rwandais. Le piège risque de se refermer sur Paul Kagamé. Ce dernier sait que l'Onu n'est pas un tribunal. Il sait que l'ONU a déjà ses tribunaux et ses Commissions et peut en créer d'autres selon les circonstances. Ensuite, il n'est pas exclu que le Juge Jean Louis Bruguière et son rapport ne soient la pièce maîtresse d'une enquête internationale indépendante que préconise le pouvoir de Kigali pour contester l'impartialité du Rapport d'enquête du même juge antiterroriste français. L'Onu, c'est l'ensemble des Etats qui la composent, y compris l'Etat rwandais et l'Etat français. Par conséquent, l'Etat rwandais sera consulté, voir associé dans la mise en place d'une Commission internationale chargée de mener l'enquête impartiale ou de créer un tribunal susceptible de se saisir des cas des gros poissons, dont Paul Kagamé. Mais l'expérience a prouvé que l'« Etat FPR » se fiche de l'ONU et surtout de certaines de ses décisions le concernant. Et ce, pour rappeler que l'Onu a échoué sa mission au Rwanda. Pour mémoire, l'Etat rwandais n'a pas voté la Résolution 955 décrétant le génocide et instituant le TPIR. Depuis que Paul Kagamé est au pouvoir au Rwanda, la vérité ne signifie rien. L'Etat

rwandais a bloqué le fonctionnement du TPIR en refusant toute enquête concernant les criminels qui contrôlent cet Etat. Toute commission d'enquête internationale neutre qui incriminerait les ex-guérilleros devenus des hommes politiques et d'Etat ne serait pas la bienvenue. L'Etat rwandais bloquerait, à travers son Parlement bidon, toute instance judiciaire chargée de se pencher sur les suspects. Le premier Procureur du TPIR, la Suisse Carl DEL Ponte éjectée de son poste à la tête du TPIR, sous les pressions fortes et pressantes de Kigali en est un exemple inoubliable. Voilà pourquoi est difficile l'éradication de l'impunité et impossible la réconciliation au Rwanda. Les assassinats, les disparitions et les tortures y font encore figure de génies.

En réalité, l'enquête du Juge Jan Louis Bruguière a franchi le point de non-retour. Les personnes visées par les mandats d'arrêt internationaux seront, à coup sûr, traduites devant la justice. Les proches du président rwandais savent qu'un jour, ils seront conduits derrière les barreaux. L'inquiétude est sincère dans ce climat politique et diplomatique d'autant plus que le président Paul Kagamé, lui aussi visé par le juge antiterroriste, devrait se presser à les lâcher, au lieu de se remplir d'absurdité, de stupidité et d'irresponsabilité en calomniant et en vilipendant la France. Et contre la pratique diplomatique, en réduisant la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques en passe-droit. L'ennui avec les méthodes du pouvoir de Kigali, c'est qu'on arrive très vite à trouver éminemment suspects les moindres faits et gestes du président Paul Kagamé. Par ses agressions irréfléchies contre l'Etat français, l'Etat rwandais en devient stupide. Car au mépris de tous les droits civiques, le dictateur est conscient que l'Etat criminel doit savoir parfaitement ce qui l'attend. La proximité des personnes suspectées condamne le dictateur. Leur relâche peut, d'une manière ou d'une autre, le griller dans cette affaire. Son choix de ne pas collaborer avec la justice française est un refus bien calculé pour retarder la chute d'une dictature qui fait un pied de nez à la justice internationale et à la démocratie. Il lui est certes difficile, voire dangereux et douloureux de sacrifier tous ses dévots, hauts responsables du FPR ; rébellion et régime. Mais réclamer une enquête internationale neutre ne le protège pas non plus. Un tel choix fait d'emblée apparaître que la dictature ne doit plus être un repaire de criminels. Mais, au fond il n'a pas d'autre choix. C'est une erreur fondamentale, voire un piège dont les effets boumerang seraient assurés. Qu'il le veuille ou non, le Rapport d'enquête du Juge français et le Juge lui-même sont catalyseurs et constitueront une source d'inspiration pour le travail de toute Commission internationale neutre réclamée par le pouvoir de Kigali. L'étouffement se resserre sur ce pouvoir. C'est pourquoi il se délecte des dangers que le « Rapport Bruguière » a révélés.

Le rapport du Juge antiterroriste français est bien ficelé. L'enquête a franchi le point de non-retour pour tout le monde. Il est une épée de Damoclès suspendue au-dessus du régime de Paul Kagamé et de ses complices. Le refus de ce dernier de collaborer est une erreur fondamentale de plus. Il rappelle les tactiques de feu le dictateur Saddam Hussein renversé par la coalition mondiale dirigée par les Etats-Unis d'Amérique. Sa démarche va dans le sens des blocages érigés contre les travaux du TPIR pour faire éclater la vérité sur l'assassinat de deux Chefs d'Etat et ensuite coincer les criminels. Les réponses de Paul Kagamé ne doivent pas intervenir toujours à la dernière minute. Voire quand il est déjà trop tard ! D'emblée, le président rwandais devrait démettre les suspects de leurs fonctions, afin qu'ils se rendent eux-mêmes devant la justice et disent tout ou partie de ce qu'ils savent dans cette affaire. Il y va de la crédibilité du Rwanda et de son régime.

Enfin ! Il faut admettre un fait. Pour les autorités rwandaises, tout choix de la collaboration et avec le Juge français et avec l'éventuelle Commission d'enquête que Kigali propose serait à la fois difficile et dangereux. Puisqu'il s'agirait toujours de sacrifier les hauts responsables rwandais et probablement de griller certaines puissances « amies » ou « ennemies » dont la France. Parce que nombreux sont, au Rwanda et dans le monde entier, qui brûlent de savoir la vérité et, pourquoi pas, de faire tomber une dictature qui, considérant que le fait d'ignorer le travail du juge français lui évitera de répondre de ses actes.

Au vrai, l'affaire des ressortissants français, voire de tous les expatriés tués dans la tourmente rwandaise, ne doit pas être enfouie dans l'anonymat. Ce n'est pas un banal accident. Le Rwanda en a depuis longtemps perdu de sa crédibilité. S'il faut attendre les conclusions de l'enquête internationale neutre que le régime rwandais propose, tout indique que Paul Kagamé ne s'attend à rien d'autre qu'à un retour de bâton pour bloquer et le fonctionnement et l'importance de cette « commission internationale » à mettre en place. Il sait que sa propre survie politique extrêmement fragile, est mise en danger par les caïds de son entourage qui l'encouragent à fustiger, en impulsif, la prétendue « tutelle de la France » et à défendre une certaine identité du « Rwanda nouveau et totalement souverain ». En tout état de cause, afin de ne pas apparaître, à tort ou à raison, comme un repaire de criminels et, in fine, de sauver le régime, le président rwandais n'a pas d'autre choix que de collaborer avec la justice française et internationale. Il peut d'ores et déjà surfer comme il l'entend Il serait mieux inspiré par le cas du Major Bernard Ntuyahaga des ex-Forces Armée rwandaises défaites. Cet Officier poursuivi « pour assassinat de dix casques bleus belges le 7 avril 1994 à Kigali », s'est livré au TPIR. Il fut mis en prison par les autorités tanzaniennes qui, à sa libération, ont refusé la demande rwandaise d'extradition. De son intime conviction, il s'est livré à la justice belge. L'ouverture du procès est prévue le 19 Avril 2007. Le major des « *ex-Forces génocidaires* » sait bien que « la loi belge à compétence universelle » ne lui sera pas clémente. L'affaire des casques bleus d'origine belge, assassinés à Kigali est de très haute portée politique et diplomatique! Elle est très sensible. Mais au juste, ce militaire rwandais ne se serait-il, au moment des faits, trouvé au mauvais endroit? Les avocats de la défense devraient l'établir. Les avocats de l'accusation devraient défendre la plainte avec objectivité et impartialité à l'image d'une justice d'un Etat de droit partout.

En conclusion, si le Rwanda n'était pas gouverné par des hommes et des femmes qui semblent inconscients de leurs colossales responsabilités, l'Etat rwandais devrait livrer les personnes évoluant au sein de l'entourage présidentiel et frappées par les mandats d'arrêt internationaux. De préférence, les suspects devraient suivre l'exemple du Major Bernard Ntuyahaga et se livrer à la justice française. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une quête ardue de la vérité si longtemps étouffée! La justice doit passer !

Alphonse Bazigira, Journaliste politique.